

Le 11 mars 2020

Plan de soutien en faveur des entreprises régionales impactées par le Covid-19 Renaud MUSELIER, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Président de Régions de France, « la Région Sud débloque 12 millions d'euros pour protéger ses entreprises et sauvegarder ses emplois »

Depuis le mois de janvier, le coronavirus COVID-19 se propage sur notre territoire, avec des conséquences humaines et désormais économiques, pour lesquelles nous devons nous préparer.

« Nous sommes ici face à une situation nouvelle. Une épidémie n'a pas de frontières, elle n'est pas circonscrite dans le temps. Les prochaines semaines seront décisives. Pour autant, dès aujourd'hui, nous avons souhaité être en mesure de répondre à la demande et l'inquiétude de nos entreprises dont les premières difficultés apparaissent. En effet, nos TPE et PME sont en première ligne et sévèrement impactées alors qu'elles représentent plus de 95 % de notre tissu économique régional. Nous devons les protéger et les accompagner.

C'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'agir en proposant un plan de bataille qui nous permette de répondre à l'urgence de la situation, mais également d'apporter une vision à plus long terme à l'ensemble des entreprises. Les échéances fiscales et sociales étant les premières préoccupations de trésorerie des entreprises. Aussi, j'ai demandé hier à l'Etat, dans le cadre de la cellule de veille économique régionale, que les étalements de cotisations fiscales et sociales soient généralisés et non plus accordés au cas par cas.

1. *Au niveau régional, ce sont 5 M€ que nous mobiliserons en faveur des entreprises les plus impactées par le COVID-19 grâce à une garantie d'emprunt portée à 80 % (maximum légal). Cette garantie permettra ainsi aux banques de continuer de façon sereine à jouer leur rôle de prêteuse dans les prochaines semaines.*
2. *Nous créons également un fonds d'urgence COVID-19 de 5 M€ spécifiquement dédié aux secteurs tout particulièrement impactés, dès aujourd'hui. Il s'agit là des entreprises des secteurs du tourisme, de la culture ou du sport, qui font face à des annulations en cascade, des baisses de réservations drastiques et subissent la crise de plein fouet. Mais également aux PME industrielles régionales qui connaissent des difficultés de production, font face à des ruptures de stock ou des retards d'approvisionnement dû à la fermeture d'usines dans les pays particulièrement impactés par l'épidémie. Le Chine, bien sûr, mais également nos voisins et amis italiens, très sévèrement touchés. Ils sont, rappelons-le, notre second partenaire économique. Ces entreprises qui subiront une perte de chiffre d'affaires engendrée par le COVID-19 d'au moins 30 % sur deux mois à compter de la date de dépôt du dossier, pourront ainsi bénéficier d'un prêt compris entre 20 K€ et 50 K€ avec un différé gratuit de 18 mois.*
3. *Enfin, nous apportons une réponse de proximité pour la restauration et l'artisanat de bouche. Une première enveloppe exceptionnelle de 2 M€, sous forme de prêt compris entre 3 000 € et 10 000 €, sera enfin dédiée aux entreprises du secteur de l'artisanat de bouche et de la restauration. La perte de fréquentation impacte immédiatement et de façon bien souvent dramatique ces commerces de proximité. Aux moyens d'une procédure simplifiée et d'un différé d'emprunt porté à 18 mois, nous pourrions ainsi répondre de façon rapide et efficace aux tensions de trésorerie.*

Ce sont ainsi 12 M€ qui sont mobilisés dans le cadre de ce Plan de soutien. Cette réponse nous est apparue la plus efficace pour répondre à l'urgence dans laquelle nos entreprises se trouvent.

Parallèlement à cela, l'ensemble des treize outils du Fonds d'Investissement pour les Entreprises Régionales (FIER), qui représente près de 300 millions d'euros sur la mandature, pourront être mobilisés par les entreprises.

Premier partenaire des entreprises, la Région a démontré, depuis le début de la mandature, sa réactivité et sa capacité à faire face à l'urgence : inondations, gilets jaunes, crise portuaire : ce sont près de 7 millions d'euros que nous avons mobilisés depuis 2016, aidant ainsi près de 600 entreprises à passer des caps difficiles.

Aujourd'hui, je veux rassurer nos entreprises mais aussi le monde économique : réseaux consulaires, et fédérations notamment avec qui j'ai échangé ces derniers jours.

Depuis 2016, la Région ne vous a jamais abandonné et ensemble nous devons travailler sur l'après COVID-19 et préparer nos entreprises. Cette épidémie provoquera sans doute un changement des mentalités, des stratégies et de pratiques de productions que nous devons anticiper.

Avec le Comité Régional du Tourisme nous travaillons déjà sur la promotion de notre territoire et la saison estivale. Avec la CCIR et Rising Sud, nous souhaitons travailler sur le « Made in Sud » pour palier à la trop grande dépendance de nos entreprises hors des frontières régionales, françaises et européennes. Nous avons d'ailleurs, dans le cadre de notre dispositif « Région Sud Industrie 4.0 » engagé tout un plan d'actions de près de 4,5 millions d'euros par an, nous permettant de travailler sur la digitalisation des processus de production et l'adapter aux enjeux du 21^{ème} siècle. Enfin, nous allons renforcer les actions régionales de promotion et d'attractivité à l'international avec Rising Sud, l'agence régionale de développement économique et d'attractivité.

Ce plan de bataille, complémentaire des mesures prises par l'Etat, doit permettre aux entreprises particulièrement impactées par l'épidémie de mobiliser ces Fonds dans les plus brefs délais et de façon simplifiée pour réduire l'impact sur leur activité économique, tout en préparant, à plus long terme, l'après COVID-19 dans le cadre d'un plan d'actions visant à renforcer l'attractivité du territoire et à adapter les modes de production de nos entreprises.

D'un point de vue opérationnel, le Fonds d'urgence COVID-19 doté de 5 M€ sera délégué à la CCIR pour permettre un décaissement rapide des Fonds (sur le même format que pour les inondations) et un traitement simplifié. Un guichet unique et un numéro vert seront mis en place pour faciliter les démarches. Un pilotage souple permettra un déblocage dès la fin du mois d'avril.

Cheffe de file du développement économique, j'appelle l'ensemble des autres collectivités de la région à nous rejoindre et à abonder notre Fonds d'urgence COVID-19. Je rencontrerai très bientôt mes homologues Présidents de Régions afin de coordonner l'ensemble des dispositifs au niveau de Régions de France.

C'est un unissant nos forces que nous pourrons faire face à l'ampleur de cette crise dont les contours sont encore incertains. Les Départements, au regard de leur compétence touristique, et les EPCI et les Métropoles, dont la compétence sur le champ du développement économique est complémentaire à celle de la Région, auront bien sûr la possibilité d'abonder notre fonds de soutien. Je les y invite.

Ensemble nous serons plus forts » a déclaré Renaud MUSELIER, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Président de Régions de France.

SYNTHESE

La Région répond à tous les chefs d'entreprises, de tous les secteurs, dans le cadre d'un grand plan de soutien doté de 12 M€ :

- Avec la garantie ouverte à tous : 5 M€
- Avec un Fonds d'urgence sous forme de prêt et délégué à la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale pour les secteurs tout particulièrement impactés : 5 M€
- Avec du prêt, au secteur de proximité de l'artisanat de bouche et de la restauration : 2 M€

Les Fonds pourront être débloqués dès la fin du mois d'avril.

Pour plus d'informations, merci de contacter le numéro vert de la Région Sud : 0 805 805 145